

PROCES-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE BOËN-SUR-LIGNON

Le 17 novembre 2022 à 18h, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni en salle du conseil en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Pierre-Jean ROCHETTE, Maire.

PRESENTS : Monsieur Pierre-Jean ROCHETTE ; Monsieur Stéphane PUIER ; Monsieur Robert REGEFFE ; Madame Angélique BESSON ; Madame Laure CHAZELLE ; Monsieur Ludovic LAFAY ; Madame Anne JOUANJAN ; Madame Cécile THEVENON ; Madame Gwennaëlle SCHWING ; Monsieur Christophe COMBE ; Monsieur Christian AGUERA ; Monsieur Fabrice ROLLAND ; Monsieur Christophe POCHON ;

ABSENTS :

Madame Ahu CITAK ; Monsieur Roland JANUEL ; Monsieur Nicolas CHERBLANC ; Monsieur Serge THEBERGE ; Monsieur Laurent RONZIER ; Madame Anouk DESCHAMPS ; Monsieur Maurice BENOIT ; Mme Valérie CHARLES ; Madame Géraldine CHAZELLE ;

MANDANT	Ahu CITAK	MANDATAIRE	Stéphane PUIER
MANDANT	Roland JANUEL	MANDATAIRE	Ludovic LAFAY
MANDANT	Serge THEBERGE	MANDATAIRE	Robert REGEFFE
MANDANT	Anouk DESCHAMPS	MANDATAIRE	Laure CHAZELLE
MANDANT	Maurice BENOIT	MANDATAIRE	Christian AGUERA
MANDANT	Valérie CHARLES	MANDATAIRE	Christophe POCHON
MANDANT	Géraldine CHAZELLE	MANDATAIRE	Fabrice ROLLAND

Monsieur le premier adjoint procède à l'appel et demande si le procès-verbal du conseil précédent soulève question et/ou remarque. Comme ce n'est pas le cas, il est adopté.

Objet : Nouvelle convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) et convention cadre Petites Villes de Demain (PVD)

Monsieur Regeffe présente rappelle à l'assemblée que,

Vu le Code de la Construction et de L'Habitation (CCH)

Vu la Loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN)

Vu la délibération n°28 du conseil communautaire de 25 février 2020 approuvant la mise en place d'une Opération de Revitalisation de Territoire

Vu la convention d'Opération de Revitalisation de Territoire entre l'Etat, Loire Forez agglomération et la ville de Montbrison signée le 27 février 2020

Vu la délibération du conseil communautaire de 02 mars 2021 approuvant la convention d'adhésion relative au dispositif « Petites villes de demain »

Vu la convention d'adhésion « Petites villes de demain » signée le 09 mars 2021 par l'Etat, Loire Forez agglomération et les communes de Boën-sur-Lignon, Noirétable, Saint-Bonnet-le-Château et Sury-le-Comtal.

Considérant que la loi ELAN du 23 novembre 2018 a créé l'opération de revitalisation de territoire (ORT). Cet outil doit permettre aux collectivités de porter et mettre en œuvre un projet de territoire multidimensionnel qui vise prioritairement la lutte contre la dévitalisation des centres-villes en agissant sur l'urbanisme, l'habitat, le développement économique, le commerce et l'environnement.

Considérant que le travail engagé dans le cadre d'action cœur de ville (ACV) par la commune de Montbrison, l'agglomération, l'Etat et les partenaires financiers a permis la signature d'une convention ORT tripartite le 27 mars 2020. Cette convention a vocation à fournir un cadre opérationnel à l'action de Loire Forez agglomération en faveur de l'attractivité des centres-bourgs/villes. Le périmètre d'intervention retenu correspond au cœur de ville de Montbrison.

Cette convention ORT est ouverte à d'autres communes de polarité du territoire qui en feraient la demande, et dont le projet serait en cohérence avec la stratégie de développement communautaire. Afin de faciliter leur intégration, un système de convention chapeau a été privilégié dans la structuration de la convention.

Par ailleurs, poursuivant sa logique de revitalisation de ses centralités, Loire Forez agglomération a été lauréate en 2020, du programme petites villes de demain (PVD) aux côtés de 4 communes de polarité : Boën-sur-Lignon, Noirétable, Saint-Bonnet-le-Château, Sury-le-Comtal. La convention d'adhésion signée le 09 mars 2021 prévoit l'établissement d'une stratégie intégrée (communale et intercommunale) de revitalisation. Elle prévoit également l'intégration de la convention ORT à l'issue de la période de 18 mois.

Afin d'intégrer les 4 communes PVD à la démarche ORT lancée en février 2020, il est nécessaire d'adapter les conventionnements existants.

Il est proposé les évolutions suivantes :

1) Des modifications seront apportées à la convention cadre ORT pour :

- expliciter la stratégie territoriale de l'agglomération ;
- formaliser les 5 orientations stratégiques qui guident les politiques communautaires de revitalisation (PLUI, PLH, commerce...) des centres-bourgs/villes et chacun des projets communaux ;
- expliquer l'articulation entre la convention ORT dite « chapeau » et la convention ACV
- expliquer l'articulation entre la convention ORT dite « chapeau » et la convention-cadre PVD ;
- structurer un pilotage de l'ORT avec une gouvernance qui intègre et remplace les instances de pilotage spécifiques aux programmes ACV et PVD.

Cette convention ORT dite chapeau annule et remplace la convention ORT signée le 27 février 2020 entre Loire Forez agglomération, la ville de Montbrison et l'Etat.

2) Le contenu des projets de revitalisation des communes PVD est exposé dans la convention-cadre PVD vers laquelle la nouvelle convention ORT renvoie. Cette convention cadre PVD poursuit la convention d'adhésion signée en mars 2021. Elle :

- intègre la stratégie de revitalisation et de déploiement des communes de Boën-sur-Lignon, Noirétable, Saint-Bonnet-le-Château et Sury-le-Comtal,
- a pour objectif de détailler et de partager le projet de développement de ces 4 polarités de Loire Forez agglomération,
- permet de mobiliser de nombreux partenaires (financeurs ou non) autour d'un projet de renforcement de l'attractivité de 4 des centralités de l'agglomération,
 - matérialise les engagements des partenaires du programme PVD,
 - renseigner sur le fonctionnement et la durée du programme PVD,
 - expose le plan d'actions de chaque commune signataire, chaque action renvoyant à une fiche dédiée,
 - cartographie et justifie le périmètre d'intervention ORT retenu pour chaque commune,
 - précise les modalités d'animation technique du programme,
 - propose des premiers indicateurs de suivi du programme.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- **d'approuver la nouvelle convention d'opération de revitalisation de territoire (ORT) dite chapeau et en conséquence d'annuler la convention ORT signée le 27 février 2020 entre Loire Forez agglomération, la commune de Boën et l'Etat.**
- **d'approuver la convention cadre « Petite ville de demain »**
- **d'autoriser le Maire à signer ces conventions ainsi que tout document s'y rapportant.**

Copie certifiée conforme
A Boën-sur-Lignon, le 17/11/2022

Le Maire,
Pierre-Jean ROCHETTE



Le secrétaire de séance,
Robert REGEFFE

